



Office national
de l'énergie

National Energy
Board

L'ONÉ dans le NORD

Qu'est-ce que l'Office national de l'énergie?

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui est chargé de réglementer divers aspects du secteur de l'énergie au Canada. Réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie.* Sa sphère de compétences comprend en outre les activités concrètes d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières dans le Nord.

L'Office participe de façon active et efficace à la poursuite de la viabilité de l'avenir énergétique au Canada.

* L'intérêt public englobe les intérêts de tous les Canadiens et Canadiennes; il s'agit d'un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux qui change en fonction de l'évolution des valeurs et des préférences de la société. L'Office soupèse les conséquences pertinentes de ces intérêts lorsqu'il rend ses décisions.



Domaines d'expertise

L'Office national de l'énergie a ses bureaux à Calgary, en Alberta; environ 400 personnes y travaillent. L'effectif de l'Office est diversifié.

Des professionnels spécialisés dans tout un éventail de disciplines s'acquittent des fonctions de l'Office dans le Nord et ailleurs au Canada, notamment :

- spécialistes de l'environnement,
- inspecteurs,
- spécialistes géoscientifiques,
- spécialistes en sécurité,
- économistes,
- ingénieurs,
- spécialistes des emprises,
- analystes financiers, socioéconomiques, des marchés et des approvisionnements.

Ces fonctions sont appuyées par des professionnels en communications, en ressources humaines, en technologie de l'information et en droit.



Mandat de réglementation

L'Office réglemente les activités pétrolières et gazières dans les régions pionnières et les zones extracôtières qui ne sont pas assujetties à une entente de gestion fédérale-provinciale (p. ex., Territoires du Nord-Ouest et Nunavut).

À cet égard, il lui incombe de réglementer les activités d'exploration, de mise en valeur et de production, de veiller à la sécurité des travailleurs et du public, et de protéger l'environnement. Il lui incombe aussi de :

- calculer les réserves découvertes et non découvertes d'hydrocarbures;
- voir à la mise en place de plans d'intervention en cas d'urgence;
- promouvoir les programmes qui appuient et complètent les responsabilités de l'Office en matière de réglementation.

Publications et statistiques

L'Office publie d'autres rapports sur des questions relevant de sa compétence dans le cadre de son Programme d'information sur l'énergie. Ces rapports font partie intégrante du mandat de surveillance de l'Office et contiennent de l'information sur le secteur de l'énergie au Canada.

De plus, l'Office compile des statistiques fondées sur les données qu'il reçoit des entreprises assujetties à sa réglementation, et les publie sous forme de rapports sur les importations et exportations d'énergie, mis à jour régulièrement et pouvant être consultés sur le Web.

Les publications de l'Office sur la gestion des ressources en hydrocarbures dans les régions pionnières comprennent ce qui suit :

- renseignements à l'intention des sociétés exploitantes;
- résultats d'enquêtes et d'investigations;
- rapports techniques;



- catalogues de rapports sur les programmes de forage, d'activités géophysiques et géologiques et de protection de l'environnement.

Nombre des publications de l'Office national de l'énergie se trouvent sur son site Web. Cliquez sur Publications au www.neb-one.gc.ca pour en voir la liste.

Si vous n'avez pas accès à Internet, il est possible d'obtenir des exemplaires de publications de l'Office en s'adressant à la bibliothèque de l'ONÉ.

Téléphone : 403-299-3561 (Calgary)
1-800-899-1265 (sans frais)
Télécopieur : 403-292-5576
1-877-288-8803 (sans frais)

Adresse :
Bibliothèque de l'Office national de l'énergie
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) Canada T2P 0X8
publications@neb-one.gc.ca